

# **1<sup>ère</sup> réunion du Conseil d'Orientation / Format experts du Comité international des Jeux de la Francophonie**

---

**Paris, 24-25 octobre 2007  
Relevé des conclusions**

À la suite de l'introduction liminaire de l'administrateur retraçant l'historique de l'intégration du CIJF au sein de l'OIF (nomination du directeur du CIJF, adoption des modalités d'intégration et des budgets du CIJF, adoption des statuts du CIJF et des règles des Jeux de la Francophonie, engagement du processus préparatoire de la VI<sup>e</sup> édition des Jeux au Liban), le Conseil a salué l'engagement de l'OIF dans la mise en œuvre opérationnelle des décisions des instances de la Francophonie.

## **1. Désignation du Président et du Vice-président du Conseil d'orientation du CIJF**

Conformément à l'article 4.1.3 des nouveaux statuts du CIJF adoptés lors de la 63<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie, le 16 avril 2007, le Conseil d'orientation a procédé à la désignation de son président et de son vice-président :

- Président : Communauté française de Belgique (volet Sport)
- Vice-président : Madagascar (volet Culture)

## **2. Rappel sur les Jeux de la Francophonie**

À la suite du rappel historique des éditions précédentes des Jeux fait par le directeur du CIJF, le Conseil d'orientation souhaite que la Francophonie, dans le cadre global des travaux menés en vue de renforcer l'identité de l'OIF, poursuive la réflexion en vue de la définition d'une image plus précise et plus cohérente des Jeux, permettant de promouvoir les stratégies de communication et de marketing à même d'offrir de meilleures perspectives en termes de visibilité et de développement.

## **3. Modalités de sélection**

S'agissant des modalités de sélection du volet culturel, le Conseil d'orientation recommande, dans l'application des dispositions des statuts et des règles des Jeux, de procéder aux adaptations régionales et locales nécessaires. Dans cet esprit, il plaide notamment pour une plus grande synergie et une plus grande complémentarité entre les jurys nationaux et les jurys régionaux par « binôme » mis en place par l'OIF, en se fondant sur des critères de sélection communs clairs et, le cas échéant, en proposant un appui technique aux comités nationaux qui en auraient besoin. À défaut de la mise en place d'un jury fixe au sein du CIJF, le Conseil d'orientation recommande, dans la mesure du possible, de recourir davantage aux nouvelles technologies de la communication afin de tenir compte du souci de réalisme et d'économie qui anime l'OIF.

Par ailleurs, dans un objectif de renforcement de l'émulation des candidats ainsi que des valeurs essentielles des Jeux et de la Francophonie, le Conseil d'orientation recommande de poursuivre la réflexion en vue de la diversification des récompenses des lauréats assorties, si possible, de moyens d'accompagnement et de promotion des lauréats dans la poursuite de leur carrière.

## **4. Examen du projet de programmation du CIJF 2007-2009**

À la suite de la présentation de la programmation du CIJF 2007-2009 et du budget afférent par le directeur du CIJF, le Conseil d'orientation, tout en appréciant les projets d'activités et le souci de visibilité démontré, a recommandé au directeur, compte tenu du souci de l'institution

de maintenir un budget à croissance zéro, d'effectuer un travail de réduction et de clarification des sources de financement attendues, ce qui a été fait.

En particulier, le Conseil a invité le directeur du CIJF à chercher à ce que les activités de communication se déploient dans un esprit de mutualisation des moyens et la recherche de partenariats et de sponsoring, en lien avec les efforts déployés par la partie libanaise. Le Conseil a recommandé que l'OIF prenne en compte la spécificité des Jeux de la Francophonie dans la démarche globale entreprise portant sur l'image et la recherche d'identité de l'organisation.

En présentant la programmation resserrée et un nouveau budget en réponse à cette demande, le directeur a déploré les soustractions effectuées portant principalement sur la communication et la promotion qui selon lui se ressentiront sur la visibilité des Jeux.

Le Conseil a félicité le directeur du CIJF pour l'exercice effectué et recommande de soumettre ce nouveau budget pour adoption par les instances de l'OIF, tout en prenant acte de la pertinence de la programmation et du budget afférent initial.

S'agissant des prochaines éditions des Jeux, le Conseil invite la Francophonie à poursuivre sa réflexion sur un positionnement clair et sur l'avenir des Jeux, en vue de rendre cette manifestation tout à la fois performante et pérenne. Les experts du Conseil d'orientation pourront y apporter leur contribution dans le cadre d'un groupe *ad hoc* du Conseil d'orientation, sans prise en charge par l'organisation, et sur la base d'un agenda à mettre en place. Le Conseil demande au directeur du CIJF de proposer les termes de référence de cette réflexion au plus tard fin janvier 2008. L'opportunité de recruter parallèlement un consultant pour mener cette réflexion est laissée à l'appréciation de l'administrateur de l'OIF.

## **5. Examen du projet de cahier des charges et du budget conventionnel de la VI<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie**

À la suite de la présentation par le représentant du CNJF du Liban du projet de budget prévisionnel de la VI<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie annexé au projet de cahier des charges, la commission a recommandé la transmission d'un budget plus détaillé au CIJF dans les premiers jours de novembre, lequel veillera à sa retransmission par voie électronique aux États et gouvernements membres en vue de la Conférence ministérielle de Vientiane (Laos). Des précisions budgétaires sont souhaitées en particulier s'agissant des points relatifs à la restauration des infrastructures, au centre de presse et à la sécurité.

Sur la question de la sécurité, le Conseil a recommandé qu'un effort particulier soit fait en matière de communication afin de lever les éventuelles réticences des fédérations sportives, des jeunes participants et de leurs familles.

S'agissant du cahier des charges, le Conseil a recommandé : la transmission rapide du guide de réglementation des épreuves sportives et des concours culturels ; une meilleure coordination entre les visites préliminaires des délégations et celles des fédérations sportives, lesquelles devraient être avancées ; de permettre l'arrivée des participants une journée plus tôt ; de veiller à la mise à disposition des repas des participants sur les sites mêmes.

Enfin, l'ensemble des participants ont assuré le Liban de leur appui et ont exprimé leur intention d'envoyer des délégations à la fois sportives et culturelles aux Jeux de Beyrouth afin de contribuer à l'image de marque de la Francophonie et à la solidarité francophone dont cet événement doit témoigner.

## **6. Examen du projet du dossier technique de préinscription**

Le Conseil a approuvé le projet de dossier technique de préinscription présenté par le directeur du CIJF, tout en émettant les recommandations qui suivent.

Au titre du règlement des compétitions culturelles, il recommande, dans le souci de la promotion de la langue française et de la modernisation des Jeux :

- s'agissant de la chanson, d'imposer que les prestations soient à 50% au moins en français ;
- de remplacer le libellé « danse de création et d'inspiration traditionnelle » par « danse de création » ;
- d'introduire la photographie numérique dans le cadre des ateliers des Jeux de Beyrouth, et d'envisager son intégration pour les éditions futures ;
- le maintien de la limite d'âge à 35 ans.

Le Conseil a entendu le directeur du CIJF exposer ses préoccupations quant au retard de transmission des dossiers de préinscription, dû à l'intégration tardive du CIJF à l'OIF par rapport à la date de la prochaine édition des Jeux. Compte tenu des contraintes techniques des États et gouvernements quant à la mise à disposition des budgets annuels, le Conseil recommande de maintenir la date du 1<sup>er</sup> février 2008 comme date butoir de transmission des dossiers de préinscription, tout en repoussant la date limite de versement du montant des frais d'inscription au 1<sup>er</sup> avril 2008.

## **7. Questions diverses**

Le Conseil d'orientation encourage les États et gouvernements à promouvoir la participation féminine aux Jeux de la Francophonie. Il suggère par ailleurs de réfléchir à l'intégration de disciplines pour les personnes handicapées pour les éditions futures.

## **8. Adoption du relevé des conclusions**

Le Conseil a adopté le relevé des conclusions de cette première réunion, étant entendu qu'un compte rendu détaillé des travaux lui sera transmis ultérieurement par le service des conférences internationales de la Francophonie.